

l'offre proposée. Il s'agira notamment de renforcer la visibilité du service, de structurer davantage les parcours d'accompagnement, d'élargir les partenariats locaux et de diversifier les actions collectives, en lien étroit avec les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels du territoire.

Cette nouvelle étape vise également à affirmer la place de la structure Info Jeunes comme un espace ressource central, favorisant la coordination des dispositifs en faveur de la jeunesse.

Enfin, dans un contexte marqué par des enjeux croissants liés à l'orientation, à l'insertion professionnelle, à la santé mentale et à l'accès aux droits, la structure entend poursuivre et amplifier son action qui favorisera l'émancipation des jeunes, du renforcement du lien social et du développement du vivre ensemble à l'échelle locale.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Consolider la structure Info Jeunes comme un service public de proximité, accessible et identifié par les jeunes de 15 à 25 ans et par les familles.
- Favoriser l'accès à l'information, aux droits et à l'autonomie des jeunes du territoire.
- Accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en lien avec les acteurs locaux.
- Renforcer le lien social et l'engagement citoyen des jeunes.

Ainsi, le financement de la Structure Info Jeunes et le projet visant à sa structuration et son développement s'élève à un montant prévisionnel de 154 490€.

Pour cela, la Ville de Val-de-Reuil souhaite solliciter des financements auprès de :

- La Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) au titre du Projet Educatif et Social Local (PESL) pour un montant de 9000€.
- Le financement communal se porterait à : 142 490 €

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 31 voix pour

Et 1 abstention (Lény Rabotot)

- **APPROUVE** le projet de « Structuration et développement de la Structure Info Jeunes », tel que décrit en exposé des motifs
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la réalisation du projet

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large initial 'M'.